



Commune nouvelle de Valromey-sur-Séran

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

I. Le cadre général du Compte Administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif 2019 a été voté le 9 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif 2019 comprend le budget principal et les budgets annexes suivants :

- Assainissement
- Eau Lompnieu-Sutrieu
- Forêt
- Lotissement Sutrieu
- Photovoltaïque

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les opérations de dépenses nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 représentent 1 501 556 € (hors excédent antérieur reporté de 993 492 €). Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 1 059 388 €.

Les charges de personnel (225 689.74€) représentent 21% des dépenses réelles de fonctionnement et les indemnités des élus 7% (74 655 €).

Les dépenses de gestion courante représentent 26% et sont constituées de l'entretien des bâtiments communaux (mairie et mairies annexes, hangar communal, salles polyvalentes et divers appartements communaux en location), les factures énergétiques, le carburant, le combustible, l'entretien du matériel roulant (tracteurs, équipements divers permettant les interventions sur la voirie...), assurances, fournitures et frais administratifs ainsi que les missions et réceptions.

On constate aussi que les participations aux divers organismes (écoles, SIVOM du Valromey, attributions de compensation à l'intercommunalité, service incendie, participation versée au SIEA, subventions aux associations et versements aux budgets annexes (eau/assainissement) pèsent lourds dans le budget de fonctionnement (306 053 €) soit 29%.

Le reste est constitué par les attributions de compensation versées à la CCBS (87 870€), les versements aux fonds de garantie constitués suite à la réforme fiscale de la Taxe Professionnelle (75 967€) et au fond de péréquation intercommunale (13 000€).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement (442 168 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses amortissements, à rembourser ses charges de crédit en cours et ses investissements courants.

Concernant les recettes, les impôts et taxes (682 075 €) sont la première recette du budget communal. Les dotations et participations (406 952 €) arrivent en seconde position.

Les produits des domaines et ventes diverses (121 145 €), les locations d'appartements et des salles communales (120 162 €), les autres produits exceptionnels (60 850€) représentent les autres recettes. A noter également que les excédents du budget annexe forêt (100 000 €) ont permis un reversement au budget général.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	272 384 €	Excédent brut reporté 2018	993 492 €
Dépenses de personnel	225 690 €	Remboursement SS et Prévoyance	10 199 €
Atténuation de produits	176 837 €	Produits domaines / services divers	121 145 €
Autres charges gestion courante	380 710 €	Impôts et taxes	682 075 €
Charges financières	3 768 €	Dotations et participations	406 952 €
		Autres produits gestion	220 334 €
		Produits financiers/exceptionnels	60 851 €
Total dépenses réelles	1059 389 €	Total recettes réelles	1 501 556 €
Ecritures d'ordre (amortissement)	63 969 €		
Total général fonctionnement	1 123 358 €	Total général fonctionnement	1501 556 €
		Résultat fonctionnement 2019	378 197 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 concernant les ménages ont été maintenus cette année pour chacune des communes historiques car la commune nouvelle n'a pas la compétence fiscale.

La décision de lisser les taux sur 12 ans a été prise conformément à la charte de la commune nouvelle par délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2019.

Le montant des impôts locaux global s'élève à 467 141 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 317 969 € en forte augmentation par rapport à 2018 (239 204 €).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, intégrées dans un programme d'investissement préalablement défini.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Moins-value de cession	5 111 €	Subventions d'investissement	51 987 €
Immobilisations incorporelles	9 577 €	FCTVA	92 977 €
Immobilisations corporelles	195 274 €	Excédent fonctionnement capitalisé	318 509 €
Immobilisations en cours	152 605 €	Plus-value cession immobilière	23 713 €
Remboursement d'emprunts	33 620 €	Taxe aménagement	7 045 €
		Cessions immobilisations	20 942 €
Total dépenses réelles	396 187 €	Total recettes réelles	515 173 €
		Ecritures d'ordre entre section	20 062 €
Total général	396 187 €	Total général	535 235 €
		Résultat de fonctionnement	139 048 €

c) Les principales réalisations de l'année 2019 sont les suivantes (par commune déléguée) :

Belmont-Luthézieu :

- Aménagement d'une salle pour les associations (143 000 € avec 44 000 € de subventions)
- Achat de mobilier pour la salle des associations pour environ 6 000 €
- Restauration des bacs de Bioléaz et Neyrieu pour 2 446 €
- Restauration du mur du Four de Vercosin pour 9 359 €
- Réfection du chemin de Thurignin pour 24 264 €
- Réfection de la route de la montagne et du monument de la Lèbe pour 22 311 € et 24 842 €
- Mise en place de la réserve incendie de Condamine pour 14 000 €

Sutrieu:

- Mise aux normes et divers travaux des églises (Sutrieu : 1704 € et Fitignieu : 7 486 €)

Vieu:

- Réfection du chemin des Granges pour 16 564 €

Lompnieu:

- Mise en place d'une réserve incendie aux Vibesses pour 16 383 €
- Mise aux normes du Point Incendie de la Chapelle pour 9 636 €
- Achat d'une parcelle de forêt pour 14 000 €
- Restauration du toit de l'ancienne fruitière pour 14 960 €

Mise en place de la signalétique sur l'ensemble de la commune nouvelle pour 8 626 €.

d) Etat de la dette :

- 1) Prêt de 120 000€ à 4.13% (15 ans) annuité de 10 646.29€. Solde au 31/12/2019 : 20 042.58 €
- 2) Prêt de 99 598.41€ à 2% (158 mois) annuité de 8 092.72 €. Solde au 31/12/2019 : 72 691.91 €
- 3) Prêt de 100 000€ à 1.15% (170 mois) annuité de 7 210.20€ .Solde 31/12/2019: 86 805..86 €
- 4) Prêt de 50 000€ à 0.49 % (5 ans) annuité de 10 147.78€. Solde au 31/12/2019 : 10 098.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de fournitures et par des travaux d'entretien et de réparation pour le fonctionnement du réseau et des stations d'épuration. Elles comprennent également le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits liés à la perception des redevances communales de l'assainissement et celles de l'Agence de l'eau.

Le budget est équilibré grâce à une subvention du budget principal (50 000€).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	21 762 €		
Autres dépenses de gestion courante	3 095 €	Recettes des services	45 183 €
Atténuations de produits	9 067€	Subvention du BG	50 000 €
Charges financières	20 178 €	FCTVA	2 650 €
Charges exceptionnelles	351 €	Recettes exceptionnelles	25 485 €

Total dépenses réelles	54453 €	Total recettes réelles	129 150 €
Dotation aux amortissements	118 606 €	écritures d'ordre entre sections autres produits	46 755 € 49 €
Total général	173 059 €	Total général	117 472 €
Résultat de fonctionnement	- 55 587 €		

La section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Immobilisations	14 445 €	Subventions d'équipement	131 437 €
Travaux en cours	292 112 €	FCTVA	4 180 €
Remboursement Emprunt	45 815 €	Emprunt en euros	130 000 €
Total dépenses réelles	352 372 €	Total recettes réelles	256 617 €
Ecrit. d'ordre (amortissement)	46 755 €	Amortissements divers	118 606 €
Total général	399 127 €	Total général	384 223 €
Résultat d'investissement	- 14 904 €		

Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement sont inhérentes à la construction des stations d'épuration de Bioléaz et Glargin (312 763 € financé par 174 000€ de subventions et un prêt de 130 000€).

Etat de la dette :

- Prêt de 91399.72 € (12 ans) taux 2.65 %, annuité de 9689.32 €, solde au 31/12/2019 : 52 554 €
- Prêt de 200 000 € (20 ans) taux 1.57 % annuité de 11 729.69 € solde au 31/12/2019 : 173 824.24 €
- Prêt de 64 448.24 € (14 ans) taux 3.61 % annuité de 5081.38 € solde au 31/12/2019 : 61 693.44 €
- Prêt de 400 000 € (20 ans) taux 4.25 % annuité de 28 687.90 € solde au 31/12/2019 : 227 846.91 €
- Prêt de 86535.80€ (25 ans) taux 5.11% annuité de 8 399.15 € solde au 31/12/2019 : 86 535.80 €
- Prêt de 130000€ (20 ans) taux 1.19 % trimestrialité 1 828.44 € solde au 31/12/2019 : 128558.31 €

BUDGET EAU LOMPNIU SUTRIEU

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les travaux d'entretien, l'achat d'eau au SIEV, les analyses d'eau et les redevances versées à l'Agence de l'Eau. Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits liés à la vente de l'eau et de l'assainissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges générales	29 899 €	Vente d'eau	46 527 €
Redevances pollution	8 852 €	Redevance pollution	7 366 €
Charges SIEV	4 935 €	Encaissement assainissement	23 168 €
Reversement encaissementt Assainissement au BA	25 485 €	Location compteurs	885 €
Dépenses réelles	61 171 €	Recettes réelles	77 946 €
Dotation amortissement	7075 €	Dotation amortissement	1 550 €
Total des dépenses	76 246 €	Total des recettes	79 496 €
Résultat de fonctionnement			3 250 €

La section d'investissement

Dépenses	Montant	Dépenses	Montant
Immobilisations en cours	1 550 €		
Dotations amortissement	1 550 €	Dotations amortissement	7 074 €
Total des dépenses	3 100 €	Total des recettes	7 074 €
Résultat d'investissement			3 974 €

Etat de la dette : Néant

BUDGET FORET

Le budget forêt reprend l'ensemble des charges liées à l'exploitation de la forêt : entretien des voiries, chemins d'accès, ainsi que des bois et forêts. Il faut noter aussi l'importance des frais liés à la gestion par l'ONF et autres impôts et taxes.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges générales	48 221 €	Ventes Bois	112 784 €
Reversement au BP	100 000 €	Produits exceptionnels	1 258 €
Total des dépenses	148 221 €	Total des recettes	114 042 €
Résultat de fonctionnement	- 34 178 €		

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisation forêt	28 498 €	Subvention investissement	1 600 €
Total dépenses	28 498 €	Total des recettes	1 600 €
Résultat d'investissement	- 26 898 €		

Les travaux de rénovation et création d'une voie forestière (forêt communale de Bioléaz) prévus au budget ont eu lieu. Le financement est possible si besoin par le déblocage d'un compte épargne forestier dont la commune dispose auprès du Crédit Agricole (40 000€).

Les autres travaux d'investissement ont été repoussés à 2020.

Etat de la dette : Néant

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Le budget photovoltaïque enregistre en fonctionnement les ventes d'électricité et les charges courantes liées à l'exploitation.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	35 €	Vente électricité	2 833 €
		Subvention/ Budget Général	19 973 €
Dotations aux amortissements	2 688 €	Dotations aux amortissements	1 250 €
Total des dépenses	2 723 €	Total des recettes	24 056 €
Résultat de fonctionnement			21 333 €

Les ventes d'électricité à EDF garantissent une recette de fonctionnement. Une partie de l'électricité produite sert également à l'autoconsommation pour les bâtiments communaux.

La subvention d'exploitation/ budget général a servi à couvrir un besoin du budget d'investissement (solde négatif reporté de 20 279 € de 2018) en passant obligatoirement par le budget de fonctionnement qui a ensuite affecté une partie de son résultat.

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dotation aux amortissements	1 250 €	Excédent mis en réserve	1 350 €
		Dotation aux amortissements	2 688 €
Total des dépenses	1 250 €	Total des recettes	4 033 €
Résultat d'investissement			3 857 €

Etat de la dette : Néant

BUDGET LOTISSEMENT SUTRIEU

Aucun mouvement n'a eu lieu sur ce budget.

Etat de la dette : Néant

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Valromey-sur-Séran le 09 mars 2020

Le Maire,
GODET Pauline



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.